

Compte tenu des problèmes rencontrés régulièrement, aucun dossier incomplet ne sera accepté pour valider l'inscription.

Pour être accepté, il devra comporter impérativement :

- **La fiche d'inscription dûment complétée**
- **La photocopie des vaccins (ou la date du dernier DTPolio)**
- **Le règlement intérieur signé en 2 exemplaires**
- **L'attestation de droits à l'assurance maladie (CPAM)**
- **La cotisation**

Vérification dossier	
<u>Fiche renseignement remplie</u>	
<u>Autorisations parentales signées</u>	
<u>Règlement intérieur signé</u>	
<u>Photocopie attestation de droits</u>	
<u>Vaccins (photocopie ou date du dernier)</u>	

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE L'ÉCOLE DES SPORTS

(Document à conserver par la famille)

I / PRÉSENTATION

L'école des sports est un lieu de vie de l'enfant. Elle organise les activités sportives sous une forme collective et agit en tant qu'entité éducative en alternance avec les autres milieux de vie de l'enfant (famille, école, environnement).

L'école des sports doit favoriser l'éveil, la découverte et l'initiation des enfants aux activités sportives dans un cadre ludique.

La séance à l'école des sports est une période de détente et d'enrichissement différenciée du rythme scolaire par son contenu et sa pédagogie.

II/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour avoir accès à l'école des sports, les familles doivent avoir procédé à l'inscription de leur enfant auprès de l'Association Sportive Mantaise.

Pour pouvoir fréquenter l'école des sports, l'enfant doit être scolarisé. Les animations se dérouleront au sein des installations sportives du GPS&O (Grand Paris Seine et Oise).

III/ RECOMMANDATIONS

- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs des recommandations liées à la santé de l'enfant.
- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs de tout changement concernant leurs coordonnées.
- Chaque enfant devra se respecter, respecter autrui (camarade, personnel, éducateur... etc.), le matériel mis à disposition ainsi que les infrastructures.
- Les parents seront entièrement responsables de toute dégradation commise par leur enfant. Il leur sera réclamé le remboursement des frais de remise en état.
- Le non-respect des recommandations précitées pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de l'enfant sans que les parents puissent prétendre à un remboursement des frais de participation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (feuille à conserver par la famille)

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur.....avoir pris connaissance et accepter la totalité des articles du règlement intérieur ci-joint.

Le.....

Signature :





FICHE D'INSCRIPTION 2019-2020
« ECOLE DES SPORTS »

ENFANT

6-8 ans

9-11 ans

Nom : Prénom :

Date de naissance : à Sexe : M F

Adresse : Appt.

École fréquentée :

Sports pratiqués (discipline & club) :

RESPONSABLES LÉGAUX

PÈRE

NOM

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

Tél. Domicile : / / / /

Tél. Bureau : / / / /

Tél. Portable : / / / /

Courriel@.....

MÈRE

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

Tél. Domicile : / / / /

Tél. Bureau : / / / /

Tél. Portable : / / / /

Courriel@.....

Numéro d'allocataire CAF :

ASSURANCE

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montants proposés par l'assurance de l'ASM Insertion souscrite auprès de la MAIF n°2940045 N. Je prends acte de ma possibilité de souscrire à des garanties individuelles supplémentaires à mon appréciation et à ma charge.

Le :

Signature des parents :

TARIF	100 euros
Mode de règlement	
Date	

